Ce risque concerne principalement un accident se produisant lors d'un transport par voies routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses.
Ce risque inclut les éventuels gazoducs (canalisations transportant du gaz) et oléoducs (hydrocarbures) qui traversent la commune.

LE RISQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La Ville de Saumur est exposée au risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) par la présence des axes routiers : RD 347 (route d'Angers), RD 947 (route de Montsoreau) et RD 952 (route de Tours).

LES RISQUES

Un accident de camion-citerne peut provoquer :

- une explosion
- un incendie
- un dégagement de nuage toxique

Les trois situations peuvent engendrer des conséquences graves sur la santé humaine et sur l'environnement.

LES MESURES PRÉVENTIVES

- La réglementation en vigueur est très stricte. Le transport routier est régi par la réglementation ADR « Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ». Celle-ci concerne la signalisation des véhicules, les opérations de chargement des marchandises, les techniques d'emballage, et le contrôle des véhicules.
- **Une signalisation spécifique** s'applique à tous les moyens de transport dans le but d'indiquer le danger, de décrire la composition de la cargaison et les risques générés par les matières transportées.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

Prendre connaissance des risques, des moyens d'alerte et des consignes de confinement

PENDANT

Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre et faire éloigner les personnes à proximité

Signaler l'accident aux sapeurs-pompiers (18) et à la police ou gendarmerie (17 ou 112)

En cas de fuite de produit, ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit

Respecter les consignes de sécurité diffusées par les services de secours

Quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (boucher les conduites d'aération)

APRÈS

En fin d'alerte, aérer les locaux dans lesquels vous vous êtes réfugiés et déboucher les aérations